



Cent neuvième session

EB109.R13

Point 6.3 de l'ordre du jour

18 janvier 2002

## Traitements du personnel hors classes et du Directeur général

Le Conseil exécutif

RECOMMANDE à la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

La Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé,

Prenant acte des recommandations du Conseil exécutif concernant la rémunération du personnel hors classes et du Directeur général ;

1. FIXE le traitement afférent aux postes hors classes à US \$158 353 par an avant imposition, d'où un traitement net modifié de US \$108 379 (avec personnes à charge) ou de US \$98 141 (sans personnes à charge) ;
2. FIXE le traitement afférent au poste de Directeur général à US \$213 892 par an avant imposition, d'où un traitement net modifié de US \$142 813 (avec personnes à charge) ou de US \$127 000 (sans personnes à charge) ;
3. DECIDE que ces ajustements de rémunération prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2002.

Neuvième séance, 18 janvier 2002  
EB109/SR/9

= = =